

LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS

PPRI

Le PPRI, qu'est-ce que c'est ?

- Un règlement d'urbanisme appliqué aux inondations pour prévenir des risques liés aux cours d'eau, aux remontées de nappes et aux ruissellements.



Le PPRI se compose :

d'une note de présentation qui justifie sa prescription

de cartes de zonage réglementaire qui permettent de définir la constructibilité et l'aménagement sur les zones inondables

d'un règlement qui précise les dispositions applicables sur chaque zone.

Qui en sont les acteurs ?

- Le Préfet de région
- La DRIEE services techniques départementaux et régionaux.
- Les syndicats des eaux, à Corbeil-Essonnes le SIARCE
- Les services d'urbanisme des communes
- Les citoyens et leurs associations lors des enquêtes publiques.

A quoi ça sert ?

A réduire les coûts humains et matériels liés aux catastrophes naturelles :

- en planifiant l'aménagement de la ville en rapport avec les aléas encourus
- et en anticipant ainsi vers de nouvelles règles d'urbanisation mieux adaptées

A répondre aux nouveaux enjeux climatiques :

- les phénomènes orageux et pluvieux violents se font plus nombreux
- la gestion de l'eau et de sa ressource est indispensable

Corbeil-Essonnes a 2 PPRI : un PPRI Seine et un PPRI Essonne

Les PPRI sont consultables sur le site Préfecture de l'Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/PPRI-de-la-vallee-de-la-Seine>
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/PPRI-de-la-vallee-de-l-Essonne>

Et sur le site de la commune : « rubrique prévention des risques » :

<http://www.corbeil-essonne.com/spip.php?ru>



Corbeil-Essonnes Environnement et les PPRI

L'association a participé aux 2 enquêtes publiques des PPRI, Seine et Essonne
Nous avons formulé les remarques suivantes :

- L'imperméabilisation accrue des sols est fortement préjudiciable en cas de fortes pluies par les ruissellements provoqués
- La non-prise en compte de l'hydrologie locale et des phénomènes de remontée de nappes pose problème en cas de crues et doit imposer une typologie de construction adaptée au terrain
- Les désordres provoqués par la construction des parkings en sous-sol générateurs d'obstacles s'opposent à la libre circulation des flux souterrains
- La saturation de certains réseaux d'assainissement entraînent des refoulements, des inondations et des effondrements de chaussée (cf. rue Fernand Laguide, rue Chevalier, rue Féray, entre juin et août cette année)

CORBEIL-ESSONNES ENVIRONNEMENT, à chaque occasion possible, a demandé la limitation, sinon la recherche de solutions autres que la construction de parkings souterrains. En outre, nous avons demandé une étude hydrogéologique sur l'ensemble de la ville.

Nous avons demandé pour tous les nouveaux programmes de construction la garantie d'une surface minimum de « vraie » pleine terre, afin de permettre l'infiltration de l'eau de pluie à la parcelle et ainsi alimenter la nappe.

Enfin nous demandons la révision du réseau d'assainissement local et du PLU afin de les mettre en cohérence

Des sites à consulter :

CEPRI : Centre Européen de Prévention du Risque Inondation
<http://www.cepri.net/un-citoyen.html><http://carto.iau-idf.fr/>

IAU: Institut d'Aménagement et d'Urbanisme en Ile de France
<http://carto.iau-idf.fr/>
<http://carto.iau-idf.fr/webapps/cartoviz/?r=0.9843489692198231>

GEORISQUES : <http://www.georisques.gouv.fr/#>

CEE: Corbeil-Essonnes-Environnement :
13 rue du 14 Juillet 91100 Corbeil-Essonnes

Mail : confluence91@orange.fr

Site <http://www.confluence-91.org>

<http://www.corbeil-essonne-environnement>



Corbeil Essonne Environnement